

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D8-8-109

**OBJET : PREVENTION DU RISQUE AMIBIEN DANS LES
EAUX DE LA GARONNE
AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER 2019**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTU Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D8-8-109

OBJET : PREVENTION DU RISQUE AMIBIEN DANS LES EAUX DE LA GARONNE

AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER 2019

Ce partenariat, reconduit d'année en année, a été pérennisé dans une **convention d'objectifs triennale pour la période 2017-2019**, qui a été approuvée par le Bureau Communautaire du 20-12-2017, sur la base des modalités de coopération initiales réactualisées. Elle est **assortie d'un avenant technique et financier annuel** soumis à approbation de la Commission Permanente.

Le programme mis en œuvre consiste, au principal, à détecter la teneur des eaux en amibes pathogènes du genre *Naegleria Fowleri*, et à réaliser une évaluation de la concentration en monochloramine utilisée pour le traitement des circuits de refroidissement de la centrale nucléaire, ainsi que de la teneur en nitrates et nitrites des eaux de la Garonne susceptible d'être générée par le traitement biocide mis en œuvre par EDF.

L'avenant 2019, proposé en annexe, fixe le protocole technique, ainsi que les moyens financiers qui y sont consacrés :

- un cofinancement de la prestation "*amibes*", (45 394,64 € HT), assuré à parité par le Département et la Communauté de Communes des Deux Rives, soit 22 697,32 € HT pour chaque collectivité ;
- la prise en charge par le Département des prestations "*recherche en chlore*" (2 011,20 € HT) et "*suivi des nitrates et nitrites*" (931,92 € HT), soit au total 2 943,12 € HT ;
- tout suivi renforcé supplémentaire sera facturé, en sus du nombre annuel d'analyses fixé par l'avenant, à raison de :
 - 493,42 € HT par recherche d'amibes,
 - 62,85 € HT par analyse de chlore,
 - 10,30 € HT par analyse de nitrate et nitrite.
- la participation 2019 s'élève à 22 697,32 € HT pour le Département et à 22 697,32 € HT pour la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Président propose d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant technique et financier pour l'exercice 2019 associé à la convention d'objectifs.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant technique et financier pour l'exercice 2019 associé à la convention d'objectifs.

Fait à Valence d'Agen, le 6 novembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 9 novembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

16 NOV. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales le

16 NOV. 2020

**PRÉVENTION DU RISQUE AMIBIEN LIÉ AU
FONCTIONNEMENT DU CENTRE NUCLÉAIRE DE
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH**

—

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2017/ 2019 POUR LE SUIVI
DES EAUX DE LA GARONNE**

—

AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER ANNUEL

—

Exercice 2019

—

1) – Suivi amibien (janvier à octobre):

- 92 analyses
- Coût unitaire de l'analyse : 493,42 € HT
- Coût global : 45 394,64 € HT pour 92 analyses et 493,42 € HT par analyse supplémentaire
- Lieux de prélèvement :
 - pont de Lamagistère, rive droite, sur la berge ou quai
 - pont de Saint-Nicolas-de-la-Balermé, rive droite, sur la berge, dans une eau où le régime n'est pas turbulent, en plein soleil : prélèvement de galets, algues, limons si possible
- Fréquences de prélèvement (hors semaines à jour férié):
 - Avril à juin, et mois d'octobre: 2 sorties par mois à Lamagistère et Saint-Nicolas-de-la-Balermé OU 1 sortie par semaine si le traitement biocide est actif
 - 1er juillet au 30 septembre : 2 sorties par semaine à Lamagistère et Saint-Nicolas-de-la-Balermé

2) – Suivi chloré (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 32 analyses estimées
- Coût unitaire de l'analyse : 62,85 € HT par prélèvement
- Coût global : 2011,20 € HT
- Dosage du chlore total
- 1 sortie par semaine à Lamagistère et Saint-Nicolas-de-la-Balermé.

3) – Suivi nitrates/nitrites (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 64 analyses estimées
- Coût unitaire de l'analyse : 10,30 € HT
- Forfait étude : 272,72 € HT
- Coût global : 931,92 € HT
- 1 prélèvement par semaine à Auvillar et Saint-Nicolas-de-la-Balerme

Le Président de la
Commission locale
d'information,

Le Président de la
Communauté de communes
des Deux Rives,

Le Président du
Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

AR PRÉFECTURE

PREVENTION DU RISQUE AMIBIEN DANS LES EAUX DE LA GARONNE - AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER 2019

Numéro de l'acte : 2020D8_8_109

Date de la décision : 06/11/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201106-2020D8_8_109-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/11/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20201106-2020D8_8_109-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20201106-2020D8_8_109-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/11/2020 14:57:05

Date d'envoi de l'acte : 16/11/2020 14:57:37

Date de réception de l'AR : 16/11/2020 15:04:32